

La négation de la prison par l'idéologie socialiste victimaire



Comment peut-on parler de sanction pénale et de la prison après les lois socialistes partisans dites Taubira ? Comment peut-on parler sainement de la Science Pénitentiaire ? Comment vouloir traiter de la philosophie du droit pénal après les lois partisans de Taubira, militante guyanaise de l'anti-colonialisme aux relents d'une nostalgie d'anti-France nauséuse ? Voilà pourquoi « *Les Français ne croient pas en la justice* », (de gauche) titre Le Figaro.fr avec AFP le 16/02/2014 : À la question, « Estimez-vous qu'en France la justice fonctionne globalement ? », 75% des sondés répondent « mal » selon un sondage BVA pour *Le Parisien*, « un niveau de défiance jamais atteint depuis 1962 et les premières enquêtes sur ce thème », précise le journal.

Les Français ne croient pas à l'indépendance des juges d'instruction. « Diriez-vous qu'en France les juges d'instruction sont indépendants du pouvoir politique ? » 57% des sondés répondent « non ». Dans le même sondage, « et pour ne rien arranger, les Français n'aiment pas leur ministre de la Justice », relève *Le Parisien*. À la question, « Quelle

opinion avez-vous de la ministre de la Justice Christiane Taubira ? » 59% des personnes interrogées répondent « *mauvaise* ». » Car l'idéologie de l'anti-colonialisme est implicite dans les lois Taubira.

Frantz Fanon, Psychiatre de l'anti-colonialisme antillais, et militant actif de l'indépendance algérienne avec le FLN, a écrit *Peau noire, masques blancs*, publié en 1952. On lit sur la 4^{ème} de couverture : « *Le livre de Frantz Fanon (traite de) « la révolte du colonisé» ... (Et) garde sa valeur prophétique, car le racisme... reste un « problème d'avenir ».* Il est ici combattu de front, avec la passion brûlante de celui qui allait devenir un « maître à penser » pour beaucoup d'intellectuels des peuples sous-développés. » Et de la mouvance Taubira.

La problématique de l'homme noir révolté, selon Frantz Fanon, est identique à la problématique de Taubira en faveur des délinquants et des activistes du « nouvel humanisme gay » du lobby GOF-LGBT.

Lu sur Wikipédia : « *Elle commence sa carrière politique comme militante indépendantiste et participe à la création du parti politique guyanais Walwari. Députée de la Guyane de 1993 à 2012, elle est à l'origine de la loi tendant à la « reconnaissance de la traite et de l'esclavage » en tant que « crime contre l'humanité» .* »

Lu sur le blog de Christiane Taubira : « *À propos de la surpopulation carcérale, il y a « plusieurs façons de triturer la réalité ».* La plus usagée consiste à donner le vertige par une accumulation de chiffres, statiques de préférence, qui vous assomment et font capituler le raisonnement. Préférons les chiffres dynamiques, ceux qui disent non seulement comment sont, mais comment vont les choses. La population carcérale n'a cessé de progresser». N.B. Une accumulation de chiffres statiques propre à donner le vertige concerne la surpopulation carcérale composée en majorité d'étrangers, notamment venus

d'Afrique et de délinquants islamistes.

« *Et combien de... peines exécutées « sans considération de la situation personnelle et familiale » ? Une « désocialisation brutale» ... « L'individualisation de la sanction et de son application» sont de réels « acquis démocratiques» . Et de meilleures garanties pour la réinsertion» . (???)* Comment interpréter l'idéologie de l'anti-colonialisme de Taubira contre la prison ? Selon le slogan socialiste : « *Classe laborieuse, classe dangereuse* » est transformé en mot d'ordre victimaire : Classe dangereuse (délinquants et criminels) = classe laborieuse.

Les traîne-misère, les pauvres, sont les victimes de la société, comme autrefois de l'esclavage ! La surpopulation carcérale est composée en majorité d'étrangers, notamment venus d'Afrique, et de délinquants islamistes. Cette réalité est expliquée par une justice « *blanche, raciste, aux lourds antécédents colonialistes* » .

Si la Science Pénitentiaire est une science qui, comme toutes les sciences morales, n'est pas encore parvenue à la maturité, il semble que les juristes se croient affranchis de la signification la plus ancienne de la « notion de châtiment » ou ne la connaissent même pas. Et tant que la Science Pénitentiaire ne se placera pas sur le terrain de l'histoire pénale comparée, on en restera à des abstractions archi-fausse qui expliquent le « rejet du châtiment ». On a critiqué la vertu expiatoire de la peine comme une « notion religieuse » obsolète.

« Le châtiment est devenu injuste ». Dans le monde socialiste moderne il fait tache et doit être effacé du casier judiciaire. Le châtiment est une honte et un règlement de compte injuste qui fait souffrir les délinquants victimes du système pénal. L'humiliation du châtiment empêche de faire la paix avec la société, de retrouver la pleine estime de soi. « Le châtiment isole le délinquant de la société plus que le

crime ». L'idéologie socialiste contre la prison a grandi au point de devenir inguérissable. La prison créerait les ennemis de la société. C'est la prison qui est un « ennemi de plus » des miséreux, avec la vindicte et l'instinct de vengeance de la société.

La prison-club-med doit permettre un allègement de la peine et un soulagement de la société relatif à la fonction du mythe du retour à la santé, au rétablissement moral et spirituel du délinquant « pécheur égaré ».

Non seulement le délinquant ne doit pas expier pour redevenir libre, il doit être libéré du caractère infamant du châtement qui ne doit plus entacher la vie des hommes criminels et méprisables, en référence aux peines injustes qui étaient réservées aux esclaves, eux qui ont été traités comme des hommes méprisables.

On a voulu voir dans le châtement une sanction infamante. C'est pourquoi, les législations pénales modernes ont inventé l'individualisation de la peine. Il fallait en finir avec les peines proportionnées à la gravité du crime. « Il fallait que la peine soit adaptée « à la personnalité et à la sensibilité » de chaque criminel », contre toute détermination préalable du châtement attachée à chaque crime et contre le Code Pénal. Mais comme il est difficile, en pratique, de fixer un châtement adapté à chaque criminel, alors, on renonce à le punir !

Comment dire à un délinquant : « *Tu ne mentiras pas. On exige de toi la vérité* », pour la connaissance du vrai délinquant, pour une sanction adaptée à sa personnalité et à sa sensibilité, quand on sait que le fait de tromper n'est jamais aussi grand chez les délinquants que chez tous les menteurs professionnels. La vérité des délinquants ne correspond jamais aux faits. Un délinquant pense toujours que la vérité, c'est une naïveté. Il dit ce qu'il pense seulement sous condition : à la condition d'être traité avec bienveillance ! Il se cache

du juge qui est l'étranger, et pour arriver à ses fins, il dit ce qu'il veut qu'on pense de lui, et pas ce qu'il pense.

La barbarie du Code Pénal utilise des moyens grossiers qui relèvent de l'arbitraire selon la sensiblerie socialiste européenne. Le châtement doit être facultatif, c'est évident, contre la volonté de punir les barbares !

L'idéologie socialiste victimaire anti-colonialiste partisane conteste la barbarie du Code Pénal de la société bourgeoise, administrant et organisant la justice pénale dans son seul intérêt de domination coloniale.

La justice pénale de la société bourgeoise impose sa loi au vaincu, le délinquant victime de la société.

La fonction de la justice pénale se maintient en maîtrisant et en dominant les plus faibles, qui sont les victimes de la société, comme étaient autrefois les malheureuses victimes de l'esclavage.

La négation du fait de commander et d'obéir est le fait capital de l'idéologie socialiste égalitariste et anarcho-libertaire qui exige de « *supprimer toute notion de hiérarchie et même d'autorité, de justice et d'ordre moral* ». Il a fallu les abus de l'État socialiste pour contraindre les grandes masses de migrants à s'agglutiner dans nos campagnes et dans nos villes, au point qu'à présent la décomposition de la société est une réalité.

La droite nationale pense que l'organisation de la vraie justice repose sur l'ordre et l'autorité morale. L'expérience a montré qu'il existe peu d'hommes parmi les plus évolués capables de rendre la justice. Cette mission leur reviendrait de droit, selon un mode de désignation conçu comme un privilège au service de la nation. Ce nouveau type d'homme au service de l'organisation de la justice ne fait que reconnaître la valeur de l'expérience et sanctionner l'écart naturel entre les caractères et les tempéraments des hommes de

justice vis-à-vis des idéologues manipulateurs et des
politiciens mystificateurs contre les peuples opprimés.

Thierry Michaud-Nérard